

Les opportunistes : la fouine (Martes foina) et le renard roux (Vulpes vulpes)



(Source : FNC)



(Source : FNC)

Reconnaissance

La **fouine** a une couleur brun-roux avec une tache blanche couvrant la gorge et le haut des pattes avant (en formant une fourche). Sa truffe est rosée et ses poils de bourre sont clairs. L'indice principal de sa présence est la découverte de crottes, longues, effilées et parfois repliées sur elles-mêmes.



(Source : FNC)

© CDDP de l'Hérault

Remarque : la fouine est souvent confondue avec la **martre** mais on peut les distinguer par la tache présente sur la poitrine, elle est jaune fauve et triangulaire chez la martre. En outre, la truffe de la martre est brun-noir et ses poils de bourre sont brun-noir. De plus, la martre vit principalement dans les forêts de conifères ou dans les forêts mixtes, donc il est très rare de la voir près d'une habitation.



(Source : FNC)



(Source : FNC)

Le **renard** a une couleur rousse qui peut aller du jaune clair au marron foncé. Les extrémités des pattes et des oreilles sont noires ; les lèvres, la gorge et le ventre sont blancs, ainsi que le toupet terminant la queue touffue. Ses indices principaux de présence sont les empreintes de pas et les laissées, celles-ci font environ 10 cm de long pour 2 cm de large et sont d'aspect variable selon ce qu'elles contiennent. Un autre indice important également est l'odeur très forte qu'il laisse derrière lui.



(Source : FNC)



© CDDP de l'Hérault

Habitat

La fouine fréquente les bois de feuillus, les broussailles, les milieux rocheux,... Elle s'est adaptée et fréquente les **habitats urbains** (granges, greniers, dépendances, tas de paille, ruines,...). Elle se déplace le long des bosquets et des haies plutôt qu'au milieu des champs.

Le renard peut s'installer **partout** : bois, plaine, paysages bocagers, marais ; mais il semble préférer les régions où ces différents biotopes sont mélangés à des régions à caractère uniforme (grandes forêts, grandes cultures, grands marais,...). Il y a même une population de renards à Bruxelles.

- Il creuse des terriers qui lui servent d'abri en cas de danger et pour la mise bas mais pas de dortoir. Il enfouit également de la nourriture qu'il reviendra chercher plus tard.
- Son territoire est de 400-500 ha en moyenne.
- Le renard est plus actif la nuit que le jour.
- Les densités de renards sont très variables en fonction des régions mais la moyenne européenne est de un renard aux 100ha.
- Les populations de renards sont constituées de 60 à 75% de jeunes.

Nourriture

La fouine a un régime alimentaire variable selon les saisons, son lieu de vie et la disponibilité en nourriture. Elle se nourrit d'oiseaux (merles, pigeons,...), de rongeurs (campagnols, mulots, rats,...), de petits mammifères, de fruits (sorbes, prunelles, cerises,...), d'insectes, d'œufs qu'elle vole dans les nids d'oiseaux sauvages ou dans les poulaillers. Elle se nourrit également de déchets divers abandonnés. Remarque : lorsqu'elle se rend dans un poulailler, elle occasionne généralement un carnage car il semble que la vue d'une proie provoque chez elle un comportement de tuerie.

Le renard est **généraliste**, il se nourrit de mammifères (lapins, campagnols, souris,...), d'oiseaux, d'œufs, de charognes ainsi que de fruits (pommes, prunes, framboises, myrtilles, mûres,...), de pousses de graminées, d'insectes, de lombrics et également d'ordures ménagères.

- La consommation journalière de nourriture peut varier de 300 à 900g (selon la saison, la région, le poids de l'animal, son niveau de croissance : ce sont les renardeaux en fin de croissance qui mangent le plus).
- Le renard crée des réserves de nourriture qu'il cache en cas de manque de nourriture.

Maladies

Le renard a été fortement décimé par la rage mais après les campagnes de vaccination, celle-ci a fortement diminué. Le renard est également le vecteur de l'**échinococcose alvéolaire**, maladie très dangereuse pour l'homme.

Impact sur le gibier

- La fouine a un impact surtout sur les gibiers oiseaux dont elle peut détruire les nids. Elle peut également faire du dégât dans les poulaillers.
- La fouine peut également être très gênante quand elle s'installe dans les habitations car elle peut y provoquer quelques désagréments (elle ronge les câbles, constitue des latrines,...).

- Le renard est un consommateur de gibier mais il consommera d'abord du lapin qui est la base de son alimentation, ensuite c'est en cas de manque de rongeurs qu'il s'attaquera aux autres gibiers.
- En période de reproduction, comme les besoins des jeunes sont importants, le renard s'attaquera plus facilement aux poulaillers car ils offrent des proies faciles.
- Le renard va consommer des canards plus facilement en période de reproduction et en période de mue étant donné que leur capture est plus facile.
- Le renard ne va pas s'attaquer aux animaux en bonne santé car ceux-ci sont capables d'échapper à sa patte. Il va plutôt s'attaquer aux animaux affaiblis (malades, accidentés,...), ceux-ci constituent des proies faciles. De plus, en éliminant ces individus, le renard a une action sanitaire essentielle.

Moyens de lutte

La fouine est indésirable dans les habitations.

- Afin d'éviter sa venue, certains gestes de prévention peuvent être utiles :
 - o fermer la porte du poulailler chaque soir ;
 - o boucher tous les orifices par lesquels elle pourrait entrer ;
 - o couper les branches touchant l'habitation.
- Si malgré cela, elle est parvenue à entrer, on peut essayer de la faire partir :
 - o perturber les animaux en modifiant la disposition des meubles, en allumant une radio dans la pièce, en allumant la lumière,... ;
 - o placer des répulsifs olfactifs (naphtaline, parfums, chiffons imbibés de mazout, spray spéciaux,...).
- En dernier recours, il reste la destruction. Celle-ci n'est autorisée qu'à des fins de protection d'élevage, en cas de dégâts à la faune sauvage ou de menace à la santé et à la sécurité publiques. Elle est soumise à autorisation (sauf si elle est exercée exclusivement à l'arme à feu) et les engins utilisables sont réglementés (voir AGW du 18 octobre 2002).

Le renard est lui aussi destructible aux conditions dictées par l'AGW du 18 octobre 2002.

État des populations

Les rapports provenant de conseils cynégétiques (265 000 ha, soit 60% des conseils cynégétiques « petits gibiers » en ZOC 12) permettent d'estimer :

- qu'il y a environ 2 à 2,3 renards par 100 ha (en effet, 5000 à 6000 renards sont tirés, piégés ou retrouvés morts, chaque année depuis 2003) ;
- et qu'il y a environ 0,4 fouines par 100 ha (en effet, environ 1550 fouines et putois, dont 2/3 de fouines, sont tirés, piégés ou retrouvés morts, chaque année, depuis 2003).

Ce ne sont que des chiffres globaux qui ne mettent pas en évidence les différences parfois importantes entre les différentes régions.

Pour en savoir plus

- Lectures

- **Association Nationale Petit Gibier, 2006.** *Le petit gibier. Conservation des espèces, aménagement des milieux*, Sous la direction de Gérard Pasquet, Aix-en-Provence, Editions du Gerfaut, 327 p.
- **Artois, M. et A. Le Gall, 1988.** *Le renard*, Paris, Hatier, 187 p.
- Il est possible de recevoir une bibliographie complète auprès de l'ONCFS (doc@oncfs.gouv.fr).
- **Kalpers, J., 1983.** *L'étude éco-éthologique de la Fouine (Martes foina) : stratégie d'utilisation du domaine vital et des ressources alimentaires*, Cah. Ethol. Appl.
- **Leger, F. et F. Steimer, 1997.** *La fouine*, Saint-Yrieix, Eveil Nature, 72 p.
- **Blackbourn, D.R., 1999.** *Le renard roux*, Saint-Yrieix sur Charente, Eveil nature, 84 p.
- **Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, Comité National d'information chasse nature, 1992.** *Petit livre vert du chasseur*, n°15, Paris, 40 p.
- **Lefort, C., 2000.** *Stratégie alimentaire du renard roux (Vulpes vulpes Linnaeus, 1758)*, Lyon, Thèse Ec. Nat. Vet., 102 p.

- Sites internet

- <http://www.aves.be/carnivores/fouine.htm>
- <http://www.zoogeo.ulg.ac.be/fouine-et-la-martre-main.htm>
- <http://environnement.wallonie.be/ong/refuges/fouine.html>
- <http://www.aves.be/carnivores/renard.htm>
- <http://environnement.wallonie.be/ong/refuges/renard.html>

- Législation

- Arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2002 permettant la destruction de certaines espèces gibiers (<http://environnement.wallonie.be/legis/dnf/chasse/chasse041.htm> et coordination officieuse de la législation sur la chasse en Région wallonne).

- Conseils

- Faune et Biotopes (<http://www.faune-biotopes.org/>).
- Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France (<http://www.unapaf.com/>).
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (<http://www.oncfs.gouv.fr/>).
- Game and Wildlife Conservation Trust : <http://www.gct.org.uk/> ou par mail, advisory@gct.org.uk (en anglais).